

espère qu'elles les accroîtront sensiblement. Je prie le ministre de faire établir par ses fonctionnaires une estimation soignée des remontes de saumon dans la région de la rivière Campbell, en vue d'établir des frayères surveillées dans cette région, et d'améliorer en général les frayères naturelles. La région de la rivière Campbell est réputée dans le monde entier comme région de pêche sportive, et cela, depuis plus d'un demi-siècle. Le revenu qu'on tire des touristes qui visitent cette région est énorme. Des organisations locales comme la Chambre de commerce et une nouvelle association fondée récemment, la *Salmon Unlimited*, s'inquiètent avec raison de ce qui semble être un appauvrissement des montées dans cette région.

Sur la côte est de l'île, une autre rivière pose un problème depuis un bon nombre d'années. Je parle de la rivière Puntledge. J'ai déjà soulevé cette question à la Chambre. L'état actuel de la rivière, au point de vue de la conservation du poisson, est attribuable à l'aménagement d'ouvrages hydro-électriques par la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique en 1955 et 1956. Les eaux de l'embouchure de la Puntledge et de la Courtenay ont toujours été réputées pour la pêche sportive. C'est une des régions où l'on peut trouver le fameux saumon-roi ou quinnat. En 1957, la montaison du saumon du printemps a presque toute été détruite dans sa course vers les frayères. Je crois bien qu'on en ressentira les effets cette année et qu'il n'y aura pas de quinnats en 1962. Le ministre a tenté d'assurer qu'il y ait assez d'œufs et que les smolts puissent atteindre la mer en assez grand nombre, mais cette solution a coûté cher, je crois, et ne vaut que pour un temps. Le service des recherches sur les pêcheries a fait une étude approfondie et a mis au point un plan qui résoudra le problème, espère-t-on. Il y a plusieurs années, je crois, le ministre a demandé à la Commission hydro-électrique d'aménager certaines installations en vue de protéger les poissons. J'avoue que ces installations sont coûteuses, car elles s'élèveraient à environ \$750,000. Mais c'est peu si l'on songe aux recettes provenant du tourisme dans la région de Comox-Courtenay.

C'est la Commission hydro-électrique, je le sais, qui devra payer les installations projetées, mais il incombe aussi, je pense, au ministère fédéral des Pêcheries de veiller à ce que des mesures soient prises sans tarder. Il y a plus d'un an, la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique a soumis la question à l'examen de l'Office de l'énergie de la Colombie-Britannique, qui n'a pas encore rendu de décision. Je n'arrive pas à comprendre comment cet organisme peut

être habilité à trancher une question du ressort fédéral, car cette question relève uniquement du gouvernement fédéral. Il est temps, d'après moi, que le ministre insiste pour que l'Hydro entreprenne les travaux nécessaires dans cette rivière, afin que les remontées de saumon puissent être protégées.

Je voudrais dire quelques mots maintenant de ce qu'on appelle couramment, du moins en Colombie-Britannique, le rapport Sinclair. M. Sol Sinclair a établi ce rapport à la demande du ministère, et il y a mis beaucoup de travail. M. Sinclair est considéré, je crois, comme l'un des plus brillants économistes agricoles qui se puissent trouver.

J'ai parcouru le rapport en question, et j'ai constaté qu'on n'y accorde pas assez d'attention à l'aspect économique de la pêche sportive au saumon. Ainsi que je l'ai déjà signalé, le saumon pêché par le touriste rapporte beaucoup plus d'argent à la région que celui qui est pêché par le pêcheur de commerce. Cela s'applique surtout aux étrangers qui visitent la Colombie-Britannique. Ne nous leurrons pas: la plupart de ces gens viennent dans la région pour se livrer à la pêche. Si nous voulons conserver notre tourisme, nous devons continuer à attirer les visiteurs américains. Ces gens ont des beaux paysages à souhait dans leur propre pays. Mais ce qui les attire dans l'île de Vancouver, c'est la possibilité de pouvoir prendre du poisson, ou d'en prendre en plus grande quantité que dans les cours d'eau des États-Unis.

M. Sinclair recommande que l'on assujétisse les pêcheurs marchands à des permis afin de pouvoir réglementer la pêche et assurer la conservation des ressources. Je ne puis approuver la mise en vigueur d'un système de permis qu'il faudrait payer. Si, pour les fins de la conservation, il faut que des permis soient délivrés, ils devraient l'être comme ceux que délivre le service des forêts pour les feux de camp, c'est-à-dire sans droit.

M. Sinclair a bien solidement démontré que les permis de pêche commerciale devraient être limités. Je crois cependant que certains des chiffres auxquels il a recours ne donnent pas une idée exacte de la situation. Je me défie toujours un peu de la statistique, car j'ai souvent aidé à remplir des formulaires statistiques et je dois avouer que je ne me suis jamais montré trop scrupuleux dans les renseignements que je donnais.

Comme exemple de ce que j'avance, regardons ce qu'on donne comme revenus brut et net d'un pêcheur à la ligne traînante. On trouve cela à la page 246 du rapport de M. Sinclair. Il est évident que dans la statistique dont on s'est servi pour obtenir ces revenus il était tenu compte de tous ceux qui avaient obtenu un permis de pêche commerciale—qui, je crois, coûte \$1—car le revenu indiqué